



120 Avenue du Gal Jean Gilles
66028 Perpignan Cedex
Tél : 04.68.50.04.13
Fax : 04.68.50.16.77

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 4 JANVIER 2016

Année scolaire 2015/2016

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 7 décembre 2015

Président : M. Didier FERRE - Secrétaire de séance : mesdames BOUZAT et THOMAS, parents d'élèves

Quorum : 15 Nombre de présents : 17

ORDRE DU JOUR

POUR LE LYCÉE

- ✓ Autorisation d'embauche des personnels pour l'année 2016 dans le cadre des Emplois définis par l'autorité académique (AED, emplois aidés, assistante administrative pour la PFT).
- ✓ Autorisation au Proviseur de payer des subventions à l'association sportive dans les montants prévus au budget.
- ✓ Marché téléphonie
- ✓ Convention théâtre
- ✓ Convention OEPRE 2016 : reconduction du dispositif
- ✓ Avis sur convention d'occupation précaire d'un logement de fonction
- ✓ Convention auteurs au lycée.
- ✓ Critères d'attribution des aides aux élèves sur les fonds sociaux
- ✓ Questions diverses

PRESENCE DU CONSEIL
Séance du lundi 4 janvier 2016

QUALITE		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
ADMINISTRATIO N	Chef d'établissement	FERRE Didier	X						
	Provisieur-adjoint	FOSSE Valérie	X						
	Gestionnaire	VIDAL Lionel	X						
	Chef de travaux	MAYEUR Eric	X						
	C.P.E	JACQUET Marie			X				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	CRESTA JACQUES			X				
		DELIEUX Suzanne			X				
	Commune siège	ANGLADE Joelle			X				
	Commune siège	ENRIQUE Francine			X				
	Commune siège	REQUESENS Nicolas			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	personnalité qualifié	LABORDE Christophe			X				
	personnel d'enseignement	HAMZAOUI Mohammed	X						
		DAFURRIELA Cécile	X						
		CROS Edith	X						
		LORRE Tanguy	X						
		RIBO Nicolas	X						
		PAGES Anne	X						
		POUPEAU Emmanuel		X					
	personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DE MAURY Alain	X						
		SANCHO Laetitia		X					
//////////									
PARENTS D'ELEVES ET ELVES	Parents d'élèves	BARREAUD Patricia		X	X				
		PAGEOT Jany	X						
		BERNARD Magali	X						
		BOUZAT Corinne	X						
		TOMAS Christine	X						
	Elèves	ABESSOLO Achille 1P3EC		X					
		ABDELLAOUI Marwane 1G6	X						
		MOULAI Camélia TG10	X						
		MEY Bunchanthonn 1TSNA		X					
		BOULENOUAR Tamra		X					

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, le 4 janvier 2016 à 18h, le quorum étant atteint (17 présents), la séance est ouverte. Mesdames BOUZAT et THOMAS, parents d'élèves sont désignées secrétaires de séance.

Remarques concernant le procès-verbal du 7 décembre 2015.

Madame CROS, enseignante représentante FO, souhaiterait que l'on rajoute que les enseignants souhaitaient qu'une commission permanente soit réunie avant l'élaboration du plan de formations du Greta.

Monsieur Lorre, enseignant représentant FO, apporte les remarques suivantes :

-page 3 : il faut rajouter « cette motion est jointe au PV »

-page 7 : « ...procéder au vote....qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ? » rajouter les propos de monsieur le Proviseur « nous ne sommes pas dans vos instances ici. »

En page 7 du PV, modifier « madame Lebrun, représentante CGT » par madame Lebrun, représentante FSU.

Le procès-verbal de CA du 7 novembre est alors approuvé

Monsieur le Proviseur ouvre la séance en présentant ses vœux à toute l'assemblée ainsi qu'une réussite pour les élèves.

Monsieur le Proviseur souhaiterait, avant d'aborder l'ordre du jour que soient données quelques précisions sur deux points laissés en suspens lors du dernier CA

1° Les PAI

2° La mixité des publics.

Monsieur Lorre prend la parole et demande que soit traité un point qu'il souhaitait voir rajouter à l'ordre du jour : l'organisation des votes en CA. C'est un retour sur le protocole mis en place par monsieur le Proviseur qu'il juge non conforme au mode de fonctionnement des instances de l'éducation nationale (CTSD, CAPA). Monsieur Lorre dit que l'ensemble de la communauté est responsable de l'éducation à la citoyenneté des élèves et ce mode de vote ne semble pas très démocratique, monsieur Lorre, ajoute qu'il s'est renseigné auprès des conseils municipaux, des sessions de l'assemblée Nationale et des instances de l'Education Nationale telles que les instances paritaires ou le comité technique départemental et que tous procèdent sur le mode « qui est pour » « qui est contre » « qui s'abstient ». Il rajoute que l'on pourrait aussi mettre face aux votes exprimés la qualité des votants mais cela prendrait plus de temps.

Monsieur Ferré, proviseur répond que, concernant les municipalités il ne connaît pas le mode de fonctionnement des votes mais pour ce qui est des instances de l'Education nationale monsieur Lorre est dans l'erreur, monsieur le Proviseur ainsi que madame La Proviseur-adjointe ont assisté à des réunions menées par madame le Recteur et que les votes se sont déroulés suivant le mode de fonctionnement prévu par monsieur le Proviseur.

Monsieur le Proviseur précise que vu le temps passé au cours de la première séance du CA, le protocole de vote mis en place au second CA devait faire gagner

du temps. Monsieur le Proviseur ouvre une parenthèse et fait remarquer qu'à la lecture des procès-verbaux on constate que la parole est mal distribuée, tout le monde doit pouvoir s'exprimer.

Monsieur Hamzaoui, enseignant, représentant FO, juge que c'est bien plus le nombre de questions portées à l'ordre du jour qui fait perdre du temps, il rejoint monsieur Lorre sur le protocole de vote qu'il juge pas très démocratique.

Madame BOUZAT, parent d'élève suggère la mise en place des commissions permanentes en amont afin d'alléger les séances du CA.

Monsieur FERRE, proviseur propose que soit maintenu son protocole de vote, qui n'a rien d'anti-démocratique, durant toute l'année scolaire et qu'il pourra être changé l'année prochaine lors du premier CA et du vote de son règlement.

Monsieur Hamzaoui demande une suspension de séance

Monsieur Abdellaoui, élève prend alors la parole et déclare que si tous les CA se passent ainsi dans ce climat conflictuel, il ne faudra pas s'étonner de l'absence des élèves.

Après une suspension de Séance de 10mn messieurs Hamzaoui et Lorre demandent que soit ajoutée une motion qu'ils vont rédiger, non reçue à ce jour.

1) Les PAI

Monsieur le Proviseur aborde le point sur les PAI, qui avait suscité une discussion lors du dernier CA. Après s'être renseigné auprès du médecin de prévention scolaire, il est en mesure d'assurer que tout personnel est habilité à donner des soins dans la mesure où il y a un PAI.

Des documents ont été transmis par monsieur Lorre qui démontrent que les médicaments doivent être administrés par un médecin, cependant si cela n'est pas possible, il peut y avoir non-assistance à personne en danger.

Monsieur Ferré, souligne la différence entre administrer et aider à la prise de médicament.

Monsieur Ferré répond que quoi qu'il en soit toute personne se doit de porter assistance à un jeune en danger, que le PAI précise quel protocole et que le jeune qui est un adolescent connaît son PAI, son traitement, il s'agit seulement de l'aider à prendre sa médication, et que dans le cas où le jeune serait inconscient il est fait appel au 15, et que le médecin régulateur oriente la manœuvre.

Madame Bernard, parent d'élève évoque le cas d'allergie nécessitant une injection très rapide, le délai est trop court pour appeler le 15, il est donc nécessaire que les personnels interviennent.

Madame Fosse, proviseur-adjoint signale que le PAI est rédigé pour dégager toute responsabilité.

Monsieur Hamzaoui, objecte qu'il y a un problème de diagnostic et avance la crainte de certains collègues qui se retrouveraient à déterminer quels médicaments donner.

Madame Fosse, répond qu'il faut alors contacter le 15

2) La mixité des publics

Pour répondre aux inquiétudes des enseignants sur la mixité des publics c'est-à-dire élèves en formation initiale et stagiaires adultes ensemble dans des cours, monsieur le Proviseur affirme qu'il n'y a pas de mixité, sauf sur des modules et des formations bien particuliers.

Monsieur Mayeur, chef de travaux, intervient et précise que pour certaines formations, des stagiaires ont été intégrés pour utiliser les plateaux techniques ou autre matériel, que les élèves ne sont pas plus de 15 par mesure de sécurité et que les enseignants qui accueillent des stagiaires greta perçoivent des indemnités.

Monsieur Ribo prend la parole et informe que la cohabitation des élèves avec les stagiaires adultes n'est pas souhaitable. Cela fait trop de public qui utilise les systèmes pour travailler, les élèves sont pénalisés ils ne peuvent pas travailler car pas assez de postes. La présence du Greta gêne nos élèves. Il serait préférable de trouver des moments où les ateliers sont libres.

Monsieur Ferré précise que l'attention est portée justement au quota de 15 qui ne doit pas être dépassé.

Monsieur Hamzaoui prend la parole et informe que dans la section froid et clim il y avait $\frac{1}{2}$ groupe soit 15 élèves + 8 stagiaires, le quota est dépassé, il rajoute que ce sont les mêmes enseignants qui suivent les deux publics et que cela pose problème pour le suivi des stages. Il demande qu'il soit mis en place une commission permanente avant de mettre en place une quelconque mixité.

Monsieur Mayeur, chef de travaux précise que beaucoup de formations ne sont pas concernées par ce problème,

Monsieur Hamzaoui pense que le problème de la cohabitation au greta ne se limite pas à la mixité mais aussi que cela impacte sur les salles et les emplois du temps.

1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pas de points

3. VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Autorisation d'embauche des personnels pour l'année 2016 dans le cadre des emplois définis par l'autorité académique (AED, emplois aidés, assistante administrative pour la PFT)

Monsieur Vidal rappelle que le lycée mutualise des emplois aidés, des assistants d'éducation il est donc demandé au conseil d'administration d'autoriser l'embauche de personnels en contrats public et privés ce qui représente environ 63 postes en AED AVS, 650 contrats d'insertion unique et 1 assistante administrative pour la Plateforme technologique.

pour	contre	abstention
16	0	0

1 refus de vote

Acte N° 33-34-35

Autorisation au Proviseur de payer des subventions à l'association sportive dans les montants prévus au budget.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2200€ à l'association sportive du lycée :

1200€ pour une aide au fonctionnement

1000€ pour aide à l'équipement

pour	contre	abstention
17	0	0

Acte N°32

CONTRATS ET CONVENTIONS

Marché téléphonie

L'établissement avait pour fournisseur de téléphonie ORANGE, mais ce prestataire s'avérait assez coûteux, le lycée a donc procédé à une étude de marché et deux fournisseurs ont retenu l'attention : SFR et IMEREOS (qui est une émanation d'orange). Le marché avec SFR imposait des modifications dans nos installations alors qu'IMEREOS pouvait être opérationnel sans modification. Le choix s'est imposé clairement d'autant que le tarif était légèrement moins cher 12 102,00€ par an contre 12 300.00€.

Ce contrat est souscrit pour une période de 36 mois et permettrait un gain d'environ 23%

pour	contre	abstention
17	0	0

Acte n°28

Convention théâtre

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser, la signature d'une convention de partenariat avec la compagnie théâtrale « qu'est -ce à dire » Pour l'enseignement de l'option facultative théâtre au lycée Pablo Picasso durant l'année 2016.

50% du financement de la prestation de l'intervenant extérieur est pris en charge par la DRAC, les 50% restants sont financés par l'établissement.

Cet enseignement concerne deux groupes inscrits en seconde enseignement d'exploration pour 1h de pratique et 1 heure de théorie par groupe. 43 élèves en tout.

Un groupe de seconde option facultative 2heures de pratique pour 14 élèves

Un groupe de première option facultative 2heures de pratique pour 19 élèves

Un groupe de terminale option facultative : 2heures de pratique pour 14 élèves.

Cette année devant l'accroissement des effectifs en première et terminale, un cours de pratique de deux heures s'ouvre hebdomadaire aux élèves de première, ce qui génère un coût supplémentaire de 1020€.

pour	contre	abstention
17	0	0

Acte n°27

Convention OEPRE 2016 : reconduction du dispositif

Cette convention régit l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », intégration et accès à la nationalité française. Cette opération propose aux parents volontaires des formations visant trois objectifs

L'acquisition de la maîtrise de la langue française, la présentation des principes, et valeurs des usages de la société française, une meilleure connaissance de l'institution scolaire.

Le lycée Pablo Picasso est établissement mutualisateur pour cette formation, il gère donc la paye des 3 intervenants qui assurent cette formation.

L'accord du CA est sollicité dans la perspective de la reconduction du dispositif.

Le cadre général demeure le même, mais le nombre de groupe et d'heures n'est pas encore fixé.

Une fois de plus monsieur Lorre, enseignant représentant FO, demande qui rédige cette convention, et pourquoi les remarques faites lors des précédents CA concernant le libellé de cette convention ne sont pas pris en compte.

Monsieur Vidal répond que c'est le ministère de la cohésion sociale qui établit les conventions et que l'on nous demande simplement d'adhérer à cette convention afin de permettre la mise en place des actions.

pour	contre	abstention
13	0	4

Acte N°29

Avis sur convention d'occupation précaire d'un logement de fonction

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser la signature d'une convention autorisant Mme CATALA Claudine, assistante d'éducation à occuper du 1^{er} janvier au 31 août l'appartement n°9 (90m2) situé 1 rue Charles Blanc, disponible en raison d'une dérogation à l'obligation de loger accordée à un proviseur-adjoint

La valeur locative est estimée à 450€, le loyer mensuel déduit d'un abattement de 15% s'élèvera à 350€.

Les charges d'eau et d'électricité sont à la charge de l'occupant.

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

ACTE N° 31

Avis sur convention d'occupation précaire d'un logement de fonction

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser la signature d'une convention autorisant Mme CARBONNEL Sabine, personnel administratif du Greta, à occuper du 4 janvier au 31 août l'appartement n°2 (110m2), disponible en raison d'une dérogation à l'obligation de loger accordée à l'agent comptable titulaire

La valeur locative est estimée à 600 €, le loyer mensuel déduit d'un abattement de 15% s'élèvera à 510€.

Les charges d'eau et d'électricité sont à la charge de l'occupant

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Acte N° 37

Convention auteurs au lycée

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Languedoc-Roussillon livre et lecture » dans le cadre de l'opération Languedoc-roussillon Lycéens Tour.

Il s'agit d'un atelier d'écriture, en six séances programmées. L'enseignant en charge de cet atelier est monsieur Etienne Firobind avec une classe de seconde. Le lycée s'engage à publier les productions des élèves par photocopies. Ces productions seront ensuite lues au salon du livre de Montpellier par des comédiens. Seulement 5 lycée ont été sélectionnés sur l'académie.

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Acte N° 30

Critères d'attribution des aides aux élèves sur les fonds sociaux

Monsieur Vidal informe les membres du ca que l'an passé ils avaient eu un audit des finances publiques et qu'il leur a été demandé d'établir les critères d'attribution des fonds sociaux. Le document a été élaboré, il est soumis au vote des membres du CA.

Monsieur Vidal rappelle que ces fonds sociaux sont destinés à apporter une aide financière aux élèves en difficulté, en participant aux frais de cantine, internat, carte de bus et d'équipements notamment les calculatrices.

Monsieur Lorre demande qui siège à la commission de fonds social

Monsieur Vidal répond, le proviseur, lui-même, l'assistante sociale et quelques fois une CPE

Monsieur Lorre déplore l'absence de membres élus du CA

Monsieur Ferré répond que ce sera rectifié et qu'une commission sera nommée lors du prochain Ca avec la présence d'élèves, d'enseignants et de parents d'élèves.

Tous les points de l'ordre du jour sont épuisés.

Avant que ne soient débattues les questions diverses posées par les élèves madame Fosse, proviseur-adjoint prend la parole pour informer les membres du conseil d'administration que les élèves qui font partie du voyage à Cancun (voyage qui avait suscité quelques polémiques) se sont investis de manière remarquable pour financer leur voyage, ils ont consacré 6 demi-journées de leur temps libre avant les fêtes de Noël, pour faire des paquets cadeau dans la galerie marchande de carrefour, ils étaient même présents le 24 décembre à 17h.

Ces jeunes ont réussi à collecter 2000€, et ont ainsi développé une étonnante dynamique de groupe, le directeur de carrefour a tenu lui-même à les féliciter, les jeunes ont aussi réussi à collecter des dons de certains commerçants.

Madame Santa-Garcia, monsieur Suarez et les élèves tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont cru en ce projet.

Madame Pajeot prend la parole et fait remarquer que ce sont les élèves qui au final financent une partie de leur voyage et ne comptent pas ainsi sur l'argent des parents ou du lycée, leur initiative est très louable.

Questions diverses

Les élèves souhaitent que le conseil d'administration débatte sur la possibilité de poser des caméras de vidéo-surveillance à certains endroits de l'établissement, entrée de la SEP et du LGT.

Devant le sentiment d'insécurité grandissant au sein de l'établissement et au vu de l'importance de la taille du lycée, les élèves pensent que mettre des caméras de surveillance fictives ou non aurait un effet dissuasif.

Tous les membres n'adhèrent pas à cette idée, ils pensent que les caméras n'auraient pas forcément un effet dissuasif, qu'il est compliqué de lire des heures de cassette d'enregistrement et ces éléments sont très encadrés par les textes de lois.

Monsieur Ferré, Proviseur demande qu'avant toute intervention il faudrait d'abord connaître le sentiment de tous les élèves du lycée : le sentiment d'insécurité, est-il réel quels sont moyens à mettre en œuvre pour y remédier ? il propose aux jeunes d'établir une enquête qui sera ensuite étudiée avec attention.

Monsieur Lorre prend la parole et demande que soit porté à l'ordre du jour du prochain CA :

- La question des stages de seconde en décembre et juin : bilan de cette expérimentation, avantages et inconvénients, décision de poursuite en l'état, de modification du protocole ou d'abandon de ces stages.
- La présence des élèves individuellement lors des conseils de classe : intérêt et efficacité de cette mesure, respect des engagements pris lors de sa mise en place, évolution de ce protocole, avec demande de l'absence des délégués des élèves par certains élèves lors de leur passage, enjeux sur l'apprentissage à la citoyenneté et les règles de représentativité des élèves

Monsieur Lorre, précise qu'il n'a pas trouvé d'information actant la présence obligatoire et individuelle des élèves lors des conseils de classe.

Madame Bories est chargée de retrouver dans les PV des années précédentes.

Ces points seront portés à l'ordre du jour du CA du compte financier et précédé d'une commission permanente.

La séance est levée à 20h15



Les secrétaires de séances